



De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 16 septembre 2021, à 12 h 20, via Teams.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité (*à titre d'invité*)

Sont absents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2021-81

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2021

Résolution n° E-2021-82

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 juin 2021

Résolution n° E-2021-83

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

Prolongation du contrat de la conseillère en communications

Résolution n° E-2021-84

- Prolonger le contrat de travail de Mme Vanessa Delisle-Hélie au poste de conseillère en communications à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), aux mêmes conditions dont elle bénéficie actuellement, et ce jusqu'au 6 octobre 2023.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Développement social – Embauche temporaire d'une conseillère en mobilisation et développement communautaire (congé de maternité)

Résolution n° E-2021-85

- Procéder à l'embauche temporaire de Mme Fanny Cantin à titre de conseillère en mobilisation et développement communautaire, durant le congé de maternité de Mme Laura Gagnon. Sous la supervision de la coordonnatrice en développement social, elle occupera un poste contractuel de 14 mois, à temps plein (35 heures / semaine).
- Prévoir son entrée en fonction en novembre 2021, selon une date à convenir, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 ou jusqu'à la fin de l'octroi de l'aide financière gouvernementale. L'employée sera soumise à une période de probation de trois (3) mois.
- Accorder à Mme Cantin un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) du personnel professionnel de classe 2 (57 308 \$ à 99 240 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.
- Autoriser la directrice générale et trésorière à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mme Fanny Cantin.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Développement social – Embauche d'une conseillère en développement social et évaluation des processus

Résolution n° E-2021-86

- Procéder à l'embauche de Mme Élyse Bertrand à titre de conseillère en développement social et évaluation des processus. Sous la supervision de la coordonnatrice en développement social, elle occupera un poste contractuel, à temps plein (35 heures / semaine).
- Prévoir son entrée en fonction en octobre 2021, selon une date à convenir, pour une durée de 12 mois. L'employée sera soumise à une période de probation de trois (3) mois.
- Accorder à Mme Bertrand un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) du personnel professionnel de classe 3 (57 936 \$ à 100 327 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.
- Autoriser la directrice générale et trésorière à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mme Élyse Bertrand.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021

Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Appel de candidatures pour un poste de conseiller(ère) en environnement et en aménagement du territoire

Résolution n° E-2021-87

- Conditionnellement à la modification du Plan d'effectifs par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), autoriser la direction générale de la CMQ à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste régulier de conseiller(ère) en environnement et en aménagement du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021

Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Fin de période de probation

Résolution n° E-2021-88

- Mettre fin, en date du 16 septembre 2021, à la période de probation de Mme Claudia Trudel, agente de secrétariat et réceptionniste, ainsi qu'au lien d'emploi entre Mme Trudel et la Communauté métropolitaine de Québec.
- Autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021

Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants – Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2021-89

- Octroyer à la firme AON le contrat pour l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Communauté métropolitaine de Québec aux conditions soumises par AIG pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 1^{er} octobre 2022, au coût de 28 687,56 \$ taxe incluse, incluant les honoraires et commission de la firme AON au montant de 2 000 \$, le tout en conformité avec la soumission datée du 2 septembre 2021.
- Autoriser la directrice générale et trésorière à signer tous les documents afférents à la conclusion du présent contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021

Certificat trésorerie : CT-2021-26

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Modification au contrat de WSP concernant les relevés hydrométriques (événements fortuits)

Résolution n° E-2021-90

- Autoriser la modification du contrat octroyé à WSP par la résolution n° C-2020-13 pour la réalisation de relevés hydrométriques pour l'ensemble des cours d'eau identifiés dans le cadre du projet de cartographie et d'actualisation des zones inondables sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), afin de pouvoir faire réaliser des relevés lors d'événements fortuits, dont des crues non prévisibles.
- Autoriser la dépense additionnelle afférente pour un montant maximum de 40 459 \$ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre de prolongation de services professionnels datée du 2 septembre 2021.
- Autoriser la direction générale de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-27
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Politique de placement et rendement des placements

Résolution n° E-2021-91

- Prendre acte de l'Analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec, au 25 août 2021, préparée par Desjardins Caisse du personnel municipal Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Budget 2022 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2021-92

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à transmettre le budget 2022 (annexes 1 et 2) de la CMQ aux municipalités faisant partie de son territoire et aux membres du conseil en vue de son adoption par le conseil.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Fondation Monique-Fitz-Back - *Mon fleuve et moi* - Renouvellement de l'entente

Résolution n° E-2021-93

- Accorder une contribution financière de 10 000 \$ répartie sur les années budgétaires 2021 et 2022 pour la poursuite, durant l'année scolaire 2021-2022, du projet *Mon fleuve et moi* de la Fondation Monique-Fitz-Back.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-28
Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

Conception et réalisation d'une série de capsules explicatives animées (*motion design*) – Appel d'offres

Résolution n° E-2021-94

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une agence ayant pour mandat la conception et la réalisation d'une série de cinq capsules explicatives animées (*motion design*).
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

Inventaire des gaz à effet de serre de type communautaire sur le territoire de la CMQ – Appel d'offres

Résolution n° E-2021-95

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une firme ayant pour mandat de réaliser un inventaire des gaz à effet de serre de type communautaire sur le territoire de la CMQ, pour un montant maximum de 35 000 \$ taxes incluses.
- Autoriser la secrétaire corporative à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-29
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le règlement n° 317-2021 de la MRC de Lotbinière modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 210-2009 (Ajout de nouveaux îlots déstructurés)

Résolution n° E-2021-96

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au règlement n° 317-2021 adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Règlement numéro 317-2021 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 210-2009 (article 59) » et ajoutant de 11 nouveaux îlots déstructurés sur le territoire de la MRC, est susceptible d'augmenter le nombre de navetteurs vers le territoire métropolitain.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le règlement n° 319-2021 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (Saint-Agapit)

Résolution n° E-2021-97

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au règlement n° 319-2021 adopté de la MRC de Lotbinière intitulé « Modifications de zones de réserve et de ZAP et création d'une affectation ZAP hors PU à Saint-Agapit » modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé sont susceptibles d'augmenter le nombre de navetteurs vers le territoire métropolitain, notamment par la création d'une zone d'aménagement prioritaire hors périmètre d'urbanisation.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Étude de la mobilité des chenaux - Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2021-98

- Accorder un contrat de gré à gré au Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO) pour l'étude de la mobilité des chenaux de 24 rivières situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'aide de modèles de cartographie des cours d'eau surfaciques basés sur l'intelligence artificielle pour un montant de 51 800 \$ (plus taxes), conformément à l'offre de services datée du 5 août 2021.
- Autoriser la direction générale de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021

Certificat trésorerie : CT-2021-30

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Intégration tarifaire - Réflexion sur la reconnaissance des titres de transport en commun sur le territoire de la CMQ

Résolution n° E-2021-99

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à mener une réflexion avec ses partenaires sur l'intérêt d'actualiser le plan d'affaires portant sur l'intégration tarifaire sous forme de reconnaissance des titres de transport en commun sur son territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Transport et mobilité durable
Adoptée à l'unanimité

Accompagnement sur les milieux humides et la conservation d'espaces naturels – Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2021-100

- Dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, accorder un contrat à l'organisme Conservation de la nature Canada (CNC) sous forme d'une banque d'heures, pour de l'accompagnement sur les milieux humides et la conservation d'espaces naturels, pour un montant maximal de 5 850 \$ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre de services datée du 3 septembre 2021.
- Autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-31
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des licences pour les logiciels en géomatique ESRI Canada

Résolution n° E-2021-101

- Autoriser le renouvellement annuel pour les licences de logiciels en géomatique auprès de la firme ESRI Canada, au coût de 41 592,21 \$ (taxes incluses) pour la période du 10 octobre 2021 au 9 octobre 2022, conformément à la facture de renouvellement datée du 31 août 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-32
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2021-2022 : Chantier 3 « Le développement des marchés » - Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une campagne de marketing numérique

Résolution n° E-2021-102

Dans le cadre des projets 3.2 « Créer des partenariats avec les détaillants en alimentation et le milieu HRI (hôtels, restaurants, institutions) » et 3.3 « Stimuler la mise en marché de nouvelles productions végétales, le développement de produits agricoles innovants et encourager l'implantation de projets en production

émergente » du chantier 3 « Le développement des marchés » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 :

- Accorder un contrat de gré à gré à l'agence Oasis afin de réaliser une campagne de marketing numérique pour le lancement et la promotion du site Internet les *Saveurs de chez nous*, au montant de 24 550 \$ (taxes non incluses), le tout en conformité avec l'offre de service datée du 1^{er} septembre 2021.
- Autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-33
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2021-103

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 7 septembre 2021, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} juin au 31 août 2021 (périodes 6, 7 et 8).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2021.
- c) Les dépenses Visa pour les mois de juin et juillet 2021.

Référence : Bordereau de dépenses du 16 septembre 2021
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2021-81 à E-2021-103, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE